

Chemins de randonnées pédestres

En juin 2001, le Conseil municipal a été amené à se prononcer sur un projet de chemin, présenté dans le cadre du plan directeur cantonal des chemins de randonnées pédestres. **Une majorité du Conseil municipal a donné un préavis négatif à ce projet.**

Le projet prévoyait l'aménagement d'un itinéraire réservé aux piétons qui **aurait suivi** le même tracé que celui proposé par la motion socialiste, à savoir : Aloys Pictet, bois Marquet, ferme Borel, école de Pinchat.

Ce tracé a été longuement étudié et discuté par différentes associations **actives dans le domaine** de la nature. Toutes sans exception ont donné leur accord à sa création.

Le service des forêts s'est rendu sur le site en compagnie d'une commission parlementaire. **Sceptique au départ, car** cette zone est considérée comme une pénétrante de verdure vers la ville, **il a vite découvert que ce cheminement était idéal, s'agissant notamment de la sécurité des enfants et il en a approuvé le tracé.** La commission parlementaire, **quant à elle,** a demandé à ce que le chemin ne traverse pas le bois Marquet.

Une majorité du Conseil municipal a donné un préavis négatif à ce projet.

Le Canton n'a pas tenu compte du préavis négatif **du Conseil municipal,** si bien que ce chemin devrait se réaliser.

MAIS... il faut savoir que le Conseil administratif n'est pas du tout convaincu du bien fondé de cet aménagement et qu'il semble déterminé à s'opposer à sa réalisation.

Le groupe socialiste reste perplexe face à une telle attitude. Pourtant, privilégier les itinéraires non exposés aux dangers de la circulation motorisée, faciliter la traversée des carrefours et des rues sont deux des grands principes de base pour l'aménagement des chemins piétonniers.

Chantal Jan, conseillère municipale

Sécurité des enfants et respect de la nature : quelle priorité ?

Les problèmes de circulation sur le plateau ne sont plus à démontrer. **L'association des enfants de la route de Troinex ne s'y est pas trompée et** tire la sonnette d'alarme depuis février 2000.

Les autorités communales opposent à ses demandes une bienveillante sourde oreille. La sécurisation de la route de Troinex est renvoyée au bon vouloir des autorités cantonales, alors que la commune aurait **les moyens d'empoigner** ce problème en avançant les fonds nécessaires aux aménagements **souhaités** (trottoir et feux intelligents).

Pour tenter de donner une réponse concrète **aux préoccupations de l'ADERT,** nous avons déposé une motion en septembre 2000, **demandant l'aménagement d'un chemin**

piétonnier et cyclable qui permettrait aux enfants d'aller à l'école en toute sécurité.

Ce projet existe d'ailleurs le plan directeur communal de 1991 et il suffisait de la concrétiser..

Ce n'est qu'en décembre 2001 que le Conseil administratif nous a fait part de sa réponse : suite aux nombreuses réticences des propriétaires concernés par ce tracé, il a décidé de ne pas donner suite à notre proposition, car ce projet porterait atteinte à notre environnement.

Ce tracé doit être impérativement préservé nous dit-on !

Le bois Marquet figure comme forêt de protection des espèces "tendance nature et paysage" dans le plan directeur forestier cantonal.

C'est exact, mais cela signifie simplement qu'il fait partie du paysage et du patrimoine et qu'à ce titre il possède une valeur intrinsèque. Il n'est pas plus protégé qu'un autre bois de Veyrier et il n'a fait l'objet d'aucune étude car il ne contient aucune espèce botanique ou animale digne d'une protection particulière.

Quant aux agriculteurs et aux propriétaires concernés, si nous pouvons entendre et comprendre leurs réticences (division des surfaces cultivables, mise en place de servitudes non souhaitées...) nous savons aussi que des négociations peuvent être envisagées entre les parties, afin que personne ne soit lésé. Des arrangements peuvent être trouvés, des assurances données et des mesures compensatoires négociées de cas en cas.

Mais pour entamer une telle démarche, une volonté politique est nécessaire. Cela ne semble pas être le cas chez nous.

Combien de temps devons-nous encore attendre pour que la sécurité des enfants devienne une priorité ?

En ce qui nous concerne, nous trouvons inconvenant de mettre en balance la protection de quelques grenouilles et petits rongeurs avec la sécurité des enfants.

Chantal Jan, conseillère municipale

Quels moyens se donner pour prévenir la violence des jeunes ?

Il y a un an environ, notre section a déposé un projet de résolution pour favoriser une approche constructive pour la prévention de la

violence des jeunes. Celle-ci a été acceptée après quelques remaniements à l'unanimité des membres de la commission sociale. Mais au moment du vote par le plenum du Conseil municipal, des objections ont été émises pour dénoncer un glissement de compétences vers le conseil municipal et sa commission sociale en particulier. Alors que notre demande visait à placer régulièrement à l'ordre du jour un état de situation des actions entreprises pour les jeunes comme c'est le cas pour d'autres sujets tels que l'aide humanitaire et l'organisation des sorties pour les aînés. Devant ce flou et le manque de volonté des opposants, nous avons choisi de retirer notre résolution.

Voici l'exposé des motifs

Notre commune de Veyrier, comme d'autres subit régulièrement des atteintes au patrimoine, des actes de vandalisme ou encore des actes de violence sur des personnes occasionnés par des jeunes gens. C'est le signe connu d'un malaise social qui a été étudié par de nombreux spécialistes. Au niveau du canton, l'augmentation inquiétante du nombre de situations difficiles parmi les mineurs (selon le Service de Recherche en Education et le Tribunal de la Jeunesse) exige de notre conseil une attention particulière afin qu'il se donne des moyens de prévention et d'actions en faveur du développement des jeunes.

Le conseil administratif sur proposition du conseil municipal a permis début 2000 l'engagement de deux animateurs sociaux-culturels (120% de poste) pour prendre en charge certains jeunes fréquentant le village et ses environs ainsi que l'animation du local des jeunes de Veyrier. Les mesures engagées et réadaptées en fonction de l'analyse des résultats ont déjà porté leurs fruits pour enrayer la montée de cette forme de malaise d'une partie de notre jeunesse. Nous saluons l'effort qui a déjà été entrepris.

Cependant nous estimons que le traitement de ce type de problème doit être abordé par une approche systémique. Nous pensons que les personnes qui sont chargées de l'animation avec les jeunes doivent pouvoir bénéficier d'un réseau de soutien afin de mener à bien leur action. Il n'est pas possible d'être efficace sans l'aide concertée de plusieurs partenaires sociaux..

La prévention doit rester prioritaire avant d'engager des mesures répressives et que les moyens actuels restent trop ponctuels pour favoriser l'intégration des jeunes gens en difficulté.

Avec une population croissante de plus de 9000 habitants, le domaine bâti s'élargit et le niveau socioculturel se transforme, aussi faut-il veiller à favoriser une bonne intégration pour chacun. Les diverses sociétés communales font beaucoup d'efforts dans ce sens mais les autorités doivent garder le contrôle de la situation.

Quelques propositions :

Nous avons donc proposé que la commission sociale mène une réflexion sur les actions entreprises dans le cadre du local des jeunes et qu'un état de situation apparaisse régulièrement à l'ordre du jour de la commission sociale.

Notre groupe souhaitait que les conseillers municipaux prennent connaissance en temps utiles des dernières informations concernant l'activité des éducateurs « hors les murs » et qu'ils se déterminent sur son contenu.

Nous proposons également un élargissement du champ de réflexion en invitant certains partenaires intervenant dans la commune (animateurs, sécurité municipale...) et de faire appel à certains groupes spécialisés de l'Office de la Jeunesse dépendant du département de l'instruction publique.

Cette analyse régulière des différentes formes de violence et incivilités apparues dans la commune devait permettre aux autorités politiques de guider leurs actions à entreprendre auprès de la population en suivant l'objectif de la sensibilisation, de l'information, de la prévention. Une mise sur pied d'un forum avec les parents, les jeunes, les enseignants et les autorités politiques aurait pu être une première démarche.

Alors que de grandes communes se sont dotées d'un service délégué à la jeunesse, notre résolution ne coûtait rien de plus à la collectivité mais instituait un suivi. Nous osons espérer que cette réflexion sera reprise et que le Conseil municipal et ses commissions retrouveront leurs prérogatives pour que les sujets soumis puissent être traités selon les règles établies.

Henri Schaerer, conseiller municipal

Actualisation du plan directeur communal

Dans sa séance du 30 avril dernier, le conseil municipal a accepté à l'unanimité la motion du parti socialiste présenté par notre collègue

Chantal Jan de réactualiser le plan directeur communal.

Datant de 1991, le plan directeur communal devait être réexaminé attendu que le paysage environnemental et celui du domaine bâti se sont profondément transformés. Ce type de document est un instrument de travail qui doit être régulièrement revu afin que les responsables politiques et les citoyens de notre commune puissent avoir une vision proche de la réalité pour réfléchir aux projets urbanistiques.

Le développement de l'habitat dans le village aux Eournelles, aux Quibières, au Gerdil et les constructions au chemin des Marais avec la densification de Pinchat aux Quatre-Fontaines, au chemin Sur-Rang et chemin Vert demandent une adaptation permanente des infrastructures communales.

Les réalisations de nouveaux équipements ont été nécessaires (écoles, mairie, banque). A cela se sont ajoutés, plusieurs modifications et aménagements routiers soit des créations de giratoires, chemin de la Tour de Pinchat, route de l'Uche. Des projets sont en cours de réalisation tel que celui de la rue résidentielle au village et d'autres sont en gestation comme la future salle communautaire ou encore une zone d'activités professionnelles pour ne mentionner que les plus remarquables.

A ces projets qui dépendent de la commune, s'ajoutent ceux du plan directeur cantonal, avec le futur développement de Genève-Sud et les incidences qu'il aura sur l'ensemble de la commune. Le cas très concret de la densification du secteur Batelle sur la commune de Carouge exige déjà un certain nombre de mesures pour endiguer un trafic en augmentation sur notre commune.

Cette révision du plan directeur communal sera non seulement l'occasion d'une remise à jour, mais encore permettra de mieux formuler des projets futurs, en particulier celui de l'implantation de la nouvelle salle communautaire. Ces propositions devront s'inscrire dans un cadre cohérent en tenant compte des aspects sociaux, économiques et environnementaux de notre commune. L'intégration des différents types de zones à bâtir (habitat et développement commercial), des voies de circulation incluant les transports publics, des espaces de détente ne sera possible qu'à travers une large consultation en faveur de Veyrier, demain.

Ce sera un moyen d'éviter les inconvénients d'une gestion au « coup par coup », car cela

permettra, à un moment clef du développement de la commune, d'avoir une vision globale de l'aménagement de son territoire en marquant les choix politiques que les citoyens exprimeront par la voix de leurs élus politiques.

Henri Schaerer, conseiller municipal

Vos élus sont à votre disposition :

Chantal Jan, 18, av. de Crevin, 1234 Vessy (022 342 39 76)
Agnès Taillard, 148, rte de Veyrier, 1234 Vessy (022 784 41 45)
Raymond Jeanneret, 1 bis, ch. de Hameau, 1255 Veyrier (022 784 40 74)
Pierre Monnin, 4, ch. des Serres, 1234 Vessy (022 342 08 54)
Henri-Marc Schaerer, 4, ch. de la Millière, 1234 Vessy (022 784 37 26)

CCP 12-21685-7

Parti socialiste section de Veyrier

✂-----

Section : Veyrier

Parti socialiste genevois
20, av. de Luserna
CH - 1203 Genève
Tél. 022 / 338 20 70

Bulletin d'adhésion

Le (la) soussigné(e) demande son adhésion à la section du Parti socialiste de son domicile et s'engage à payer les cotisations selon le barème en vigueur :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Domicile : _____ NPA : _____

Téléphone privé : _____ professionnel : _____

Date de naissance : _____ Nationalité : _____

Profession : _____

Lieu et date : _____ Signature : _____